

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
MASSE	Sylvain	x			
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël		x		<i>Cécile Gouin</i>
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
CHATILLON	Davy	x			
GOUIN	Cécile	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	09/04/2026
Secrétaire de séance	Julien Kerviche
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20260416-DEL-160426-01-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Numéro	DEL_160426_01_DesignationCAOCDSP	Elections CAO / CDSP
Nomenclature	1.7.1	

Le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Heulin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, dite CAO ;

Considérant qu'il convient également de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public, dite CDSP ;

Considérant que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ces commissions sont composées du maire ou de son représentant, président, ainsi que de membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les membres suppléants sont élus selon les mêmes modalités et en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que, pour la commune de La Chapelle-Heulin, la commission est composée comme suit :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, président ;
- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO et de la CDSP.

1. Élection des membres de la Commission d'appel d'offres

La liste suivante a été déposée :

QUALITE	NOM	PRENOM
Président	TEURNIER	Jean
Titulaire	BABONNEAU	Pierrick
Titulaire	KERBIRIOU	Stéphanie
Titulaire	GABILLEAU	Christelle
Titulaire	MALTETE	Philippe
Suppléant	LINO	Stephane
Suppléant	MACE	Sandrine
Suppléant	LEDENVIC	Eloise
Suppléant	CHATILLON	Davy
Suppléant	KERMARREC	Cécilia

Après dépouillement, l'unique liste est élue à l'unanimité pour 22 votants

Accusé de réception en préfecture
0442140037-20260416-DEL_160426_01-DE
Date de réception en préfecture 26/04/2026

2. Élection des membres de la Commission de délégation de service public

Les listes suivantes ont été déposées :

QUALITE	NOM	PRENOM
Président	TEURNIER	Jean
Titulaire	BABONNEAU	Pierrick
Titulaire	KERBIRIOU	Stéphanie
Titulaire	GABILLEAU	Christelle
Titulaire	MALTETE	Philippe
Suppléant	LINO	Stephane
Suppléant	MACE	Sandrine
Suppléant	LEDENVIC	Eloise
Suppléant	CHATILLON	Davy
Suppléant	KERMARREC	Cécilia

Après dépouillement, l'unique liste est élue à l'unanimité pour 22 votants et 22 suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

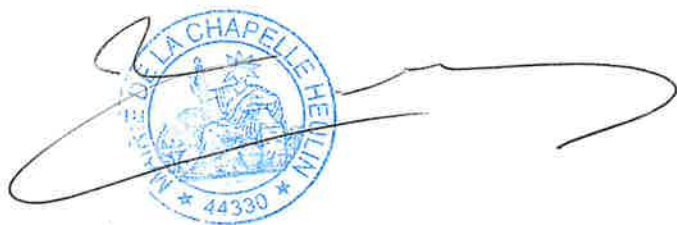
- Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres dans les conditions rappelées ci-dessus.
- Proclame élus membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres tel que susmentionné
- Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public dans les conditions rappelées ci-dessus.
- Proclame élus membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public tel que susmentionné
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 16 avril 2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier



Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20260416-DEL-160426-01-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026